s'k'k'a'b' c's'b'f'c' c's'r'f'c'

Rapport de gestion 2015/16 de l'association CSBFC

pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 Approuvé à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 8 septembre 2016

Sommaire

Avant-propos du président	3
Une formation commerciale initiale adaptée aux défis du futur	4
Simplification des procédures de qualification dans la formation commerciale initiale	6
Promotion des talents, projets de mobilité et enseignement bilingue dans la formation commerciale initiale	7
Projet Optima permettant l'échange de données dans la formation professionnelle	7
Formation d'expertes et experts aux examens finaux «Pratique professionnelle – oral»	8
Comité	8
Délégué-e-s	8
Annexes	
Membres de la CSBFC	9
Membres du Comité	9
Collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat	9
Organe de révision	10
Membres de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	10
Membres du groupe de travail commun Procédure de qualification des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC	10
Membres du groupe de travail Mise en œuvre du plan de formation pour la partie scolaire de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	11
Membres du groupe de travail Mise en œuvre du plan de formation pour la partie entreprise de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	11
Organisations représentées au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	11

Avant-propos du président

La clôture du troisième exercice de l'association CSBFC coïncide avec l'échéance du mandat du Comité mis en place en 2012. En tant que président, je suis très heureux et satisfait d'avoir pu compter en tout temps sur le soutien inconditionnel et l'engagement soutenu de mes collègues membres de la CSBFC. Ainsi, je tiens à les remercier vivement pour le travail effectué au sein du Comité ainsi que dans les autres organes. Par ailleurs, je souhaite également exprimer ma gratitude à tous les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CSBFC.

Au cours de l'année écoulée, la classification de la profession Employé/e de commerce CFC dans le cadre national des certifications (CNC) pour les diplômes de la formation profession-nelle et la mise en place de l'examen quinquennal de l'ordonnance sur la formation, du plan de formation et des documents de rang inférieur figuraient au centre des activités de la conférence. En outre, l'avenir de notre profession a fait l'objet de discussions dans les médias.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), a confirmé la classification de la formation initiale de base et de la formation initiale élargie de la profession Employé/e de commerce CFC au niveau 4 de l'échelle CNC qui en compte 8 au total.

A grand renfort de gros titres du genre «Employé de commerce, un modèle en voie de disparition» ou «Les employés de commerce sont inutiles», différents médias ont annoncé la fin de la formation initiale qui compte le plus grand nombre d'apprentis en Suisse (fin 2015, près de 44 000 jeunes gens suivaient une formation commerciale initiale CFC). Que les activités de bureau qui peuvent être automatisées soient effectivement automatisées n'est pas nouveau en soi. Il ne fait aucun doute que ce développement s'accentuera encore à l'avenir, notamment dans le contexte de la numérisation sans cesse croissante et des nouvelles possibilités y relatives (big data, blockchain).

Les organes de la CSBFC sont conscients de ces développements et les suivent de près. En raison de la numérisation du monde du travail, des adaptations importantes seront sans doute nécessaires lors du prochain examen quinquennal prévu en 2022 (voir également à cet égard le commentaire en page xx).

Les conditions actuelles sont toutefois suffisamment flexibles pour pouvoir réagir rapidement et de manière constructive aux nouveaux développements. Dans une période de mutations (accrues), notamment aussi dans le secteur des services, une formation mettant l'accent sur les compétences orientées vers la pratique et l'action ainsi que sur l'apprentissage tout au long de la vie constitue une excellente base pour le développement des jeunes et ne correspond en aucun cas à une voie sans issue ni à un modèle dépassé.

Notre profession convainc par sa large base commune qui, combinée avec une solide formation en entreprise, permet l'exercice d'activités dans de nombreuses fonctions exigeantes orientées vers les services dans toutes les branches économiques et offre une grande flexibilité au niveau du développement professionnel.

Matthias Wirth

Une formation commerciale initiale adaptée aux défis du futur

Le monde du travail change rapidement. C'est la raison pour laquelle le plan de formation de la formation commerciale initiale doit être examiné et mis à jour tous les cinq ans. La prochaine mise à jour aura lieu en 2017. L'analyse actuelle montre que la formation commerciale initiale répond de manière générale aux exigences du temps. Des améliorations sont néanmoins nécessaires dans certains domaines individuels et notamment au niveau du passage de la formation initiale de deux ans «Assistant-e de bureau AFP» vers la formation initiale de trois ans «Employé-e de commerce CFC». En raison de la numérisation croissante du monde du travail, il faudra compter avec des adaptations importantes lors du prochain examen (probablement en 2022). Mais les conditions cadres actuelles sont assez flexibles pour pouvoir réagir aux nouveaux développements.

Le profil professionnel actuel et la formation commerciale initiale centrée sur la promotion intégrée des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles dans tous les lieux de formation constituent une bonne base en vue de la réalisation des développement nécessaires. Les résultats de l'enquête menée en 2015 par la Société suisse des employés de commerce auprès des diplômés montrent par exemple que 9 sur 10 jeunes employés de commerce se sentent bien préparés pour leur emploi. Quatre mois après l'obtention de leur diplôme, 93 pour cent des sondés envisageaient d'effectuer une formation continue. Ces résultats confirment que les objectifs principaux de la réforme de la formation commerciale initiale, à savoir: la capacité à apprendre tout au long de la vie et à apprendre et à travailler de manière autonome, ont été atteints.

Rôle de la CSBFC dans le processus de développement de la formation professionnelle

La CSBFC est l'organe responsable de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC et du plan de formation correspondant. En sa qualité d'organisation compétente du monde du travail, elle définit les contenus de la formation et les modalités de la procédure de qualification et dépose des demandes d'adoption de prescriptions sur la formation auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ces prescriptions sont examinées au minimum une fois tous les cinq ans afin de vérifier si elles sont toujours actuelles sur les plans économique, technologique, écologique et didactique, puis adaptées le cas échéant. La CSBFC remplit cette tâche en collaboration avec ses partenaires: la Confédération et les cantons. L'organe chargé de gérer la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle est la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) Employée/employé de commerce CFC assistée dans cette tâche par ses groupes de travail. Outre la Confédération et les cantons, les conférences scolaires, les enseignantes et enseignants ainsi que la Société suisse des employés de commerce y sont représentés.

Révisions et adaptations régulières

Les domaines d'activité des branches et entreprises commerciales varient très largement et ont toujours été soumis à une évolution constante. Lors de l'élaboration de l'ordonnance sur la formation 2012, les partenaires de la formation professionnelle se sont ainsi penchés de manière systématique sur les tâches actuelles et les tendances futures dans le domaine commercial en se basant sur les résultats d'une analyse des activités et de scénarios commandée par la CSBFC. C'est la raison pour laquelle l'examen quinquennal actuel vise en premier lieu à identifier les «pierres d'achoppement» lors de la mise en œuvre de la formation et à soutenir les adaptations nécessaires. En outre, la CSBFC et la CIFC Suisse, en sa qualité d'organisation responsable de la profession d'assistant-e de bureau AFP, collaborent étroitement ensemble afin d'assurer

un positionnement adéquat à cette profession et d'optimiser la perméabilité vers la formation initiale de base Employé-e de commerce CFC.

L'évolution du profil professionnel et l'actualité des compétences opérationnelles – notamment en rapport avec la numérisation croissante – seront au centre de la prochaine révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation. Il s'agira d'analyser soigneusement les modifications survenues dans les processus de travail et les processus commerciaux des différentes branches et entreprises et d'en tirer les conséquences pour la formation initiale. La CSBFC s'attellera rapidement aux travaux préliminaires en vue de la révision qui entrera vraisemblablement en vigueur en 2022. En outre, elle veillera à coordonner celle-ci avec la stratégie d'avenir des partenaires suisses de la formation professionnelle, réalisée sous la conduite du SEFRI.

Exploiter les créneaux

L'ordonnance sur la formation et le plan de formation actuels sont suffisamment flexibles pour que les branches de formation et d'examens et leurs entreprises puissent former leurs apprentis conformément aux nouvelles exigences du monde du travail. La promotion intégrée des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles évoquée ci-dessus – et notamment celle des compétences coopératives et communicatives – gagnera encore en importance à l'avenir. Dans le cadre des modules «Approfondir et relier», «Travail autonome» et «Compétences interdisciplinaires», le plan de formation actuel permet de fixer des priorités, p.ex. au niveau de la promotion des compétences médiatiques en combinaison avec les objectifs évaluateurs du domaine d'enseignement ICA.

Simplification des procédures de qualification dans la formation commerciale initiale

Sous le titre «Simplification des procédures de qualification et encouragement des examens axés sur les compétences opérationnelles», le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé un projet¹ à la fin du mois d'octobre 2014. Conformément au concept du SEFRI, ce projet visait deux objectifs: «la simplification des procédures de qualification y compris l'élaboration de 5 à 7 modèles de procédures de qualification» et «l'encouragement des examens axés sur les compétences opérationnelles avec des principes directeurs élaborés de manière ciblée». Par «modèles de procédures de qualification», on entend des directives interprofessionnelles, encore à développer, pour les organes responsables de la formation professionnelle initiale.

Equilibre entre standardisation et flexibilisation

La CSBFC a eu l'occasion de participer aux travaux du groupe de projet et a examiné de manière approfondie les résultats intermédiaires lors de l'audition. La CSBFC n'était pas la seule à rejeter la procédure initialement prévue (élaboration de modèles de procédures de qualification). C'est la raison pour laquelle la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) a décidé d'adapter le projet en décembre 2015. L'objectif de la «Simplification de la procédure de qualification dans la formation commerciale initiale» doit être atteint à l'aide des instruments «système modulaire» et «données-clés» pour la procédure de qualification avec examen final. Le public cible est en premier lieu constitué des commissions suisses pour le développement professionnel et la qualité, mises en place par les organisations responsables des professions. Sur cette base, les procédures de qualification peuvent au besoin faire l'objet d'une analyse à l'occasion des examens quinquennaux des différentes professions.

La version du «Système modulaire et données-clés pour la procédure de qualification avec examen final» disponible au moment de la publication du présent rapport annuel semble être une solution viable. Elle présente les particularités des professions incluant une formation dispensée en école portant sur les connaissances générales et sur les connaissances professionnelles ainsi que des concepts éprouvés pour les notes d'expériences obtenues sur les lieux de formation entreprise et cours interentreprises. Au cours du second semestre de 2016, la CSBFC participera à l'audition prévue et collaborera aux travaux du groupe de projet jusqu'à ce que ceux-ci soient achevés.

Apprentissage et examens axés sur les compétences

La mise en œuvre conséquente de l'apprentissage et des examens axés sur les compétences gagnera encore en importance à l'avenir. C'est aussi pour cette raison qu'il ne faut pas restreindre inutilement les marges de manœuvre laissées par la loi sur la formation professionnelle. Les prescriptions doivent pouvoir être mises en œuvre de manière flexible de telle sorte qu'elles répondent aux besoins des branches, des entreprises et des personnes en formation. Pour le champ professionnel commercial, il est crucial que soient possibles, à l'avenir également, les variantes de mise en œuvre spécifiques aux groupes professionnels et en particulier le développement des procédures existantes. Dans ce contexte, il va de soi que l'on soumet à un contrôle la praticabilité des procédures de qualification et les coûts qui en résultent dans le cadre de la mise en œuvre par l'organisation du monde du travail compétente en collaboration avec les cantons. Cette réglementation s'applique également à la partie scolaire de la procédure de qualification. Grâce à son mélange de méthodes, la partie entreprise de la procédure de qualification dans la formation commerciale initiale répond aux exigences liées à un format d'examens moderne, axé sur les compétences.

Détails sur www.sefri.admin.ch > Thèmes > Formation professionnelle > Formation professionnelle initiale > Projet procédures de qualification

Le «Cadre applicable à toutes les branches relatif à la partie entreprise» figurant dans le plan de formation Employé-e de commerce CFC est également très utile à cet égard. Il constitue une bonne base pour les 21 branches de formation et d'examens commerciales reconnues par le SEFRI et rend possible le fait que – dans le champ professionnel de loin le plus important en nombre – l'on puisse être formé de façon optimale et passer des examens sur la base d'un seul plan de formation.

Promotion des talents, projets de mobilité et enseignement bilingue dans la formation commerciale initiale

Le Comité de la CSBFC a examiné différents projets et recommandations portant sur ces sujets et approuvé une prise de position y relative. Il s'agit en premier lieu de créer davantage de transparence auprès des partenaires de la formation et des écoles.

Dans la formation commerciale initiale, il existe différents projets favorisant la mobilité et le bilinguisme. Les séjours linguistiques de courte durée ont une longue tradition au sein de la formation commerciale initiale. La mise en œuvre des objectifs figurant dans l'ordonnance sur la formation et le plan de formation Employé-e de commerce CFC est ainsi garantie. L'acceptation des projets de mobilité par les entreprises est toutefois fort variable.

Une communication large et soutenue est nécessaire pour introduire de nouvelles mesures avec succès. Cela suppose la coordination et la collaboration avec toutes les instances concernées et, notamment, l'acceptation de la mobilité et du bilinguisme par les entreprises et les organisations du monde du travail compétentes.

Le développement de projets au sein de diverses écoles et de certains cantons n'est pas coordonné et est très peu institutionnalisé. C'est la raison pour laquelle la CSBFC se réjouit qu'une vue d'ensemble des différents projets spécifiques à la formation soit publiée sur le site de la Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales (CSEPC). Sur cette base, il sera possible de décider si un échange sur ce sujet est nécessaire ou non.

Projet Optima permettant l'échange de données dans la formation professionnelle

Au cours de l'exercice écoulée, la CSBFC a eu l'occasion de participer aux travaux d'un groupe d'experts, portant sur le projet Optima et lancé par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

Dans le cadre de ce projet, les cantons ont formulé la vision suivante: «Les acteurs de la formation professionnelle veillent conjointement et activement à ce que toutes les organisations et tous les particuliers impliqués disposent sous forme électronique et sans entrave des données dont ils ont besoin, celles-ci devant être à jour et de bonne qualité».

En mai 2016, l'Assemblée plénière de la CSBFC a approuvé un rapport final sur l'analyse préliminaire de ce projet. A l'heure actuelle, le rapport en question est en consultation auprès du SEFRI, des offices cantonaux de la formation professionnelle et des membres de la CFFP.

Formation d'expertes et experts aux examens finaux «Pratique professionnelle – oral»

En dialogue avec le SEFRI et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, le CSBFC a pu clarifier des questions importantes concernant les liens de collaboration et le concept à réaliser à l'issue des périodes de cours 2014/15 et 2015/16, c'est-à-dire après les «cours de réforme» pour la 1re et la 2e procédure de qualification sur la base de la nouvelle ordonnance sur la formation.

La liaison conséquente entre le cours de base et la partie spécifique à la branche permet dès le départ de dispenser une formation répondant aux besoins de la profession.

Comité

Hans Krebser (Swissmem) a pris sa retraite à la fin du mois de juillet 2016. Nous le remercions très chaleureusement de sa longue collaboration engagée et constructive en faveur de la formation commerciale initiale

Le 1er juillet 2016, Claudia Sassi (SIC Ticino) est devenue directrice adjointe de l'Office de la formation professionnelle du canton du Tessin. Nous la remercions également très chaleureusement de son engagement en faveur de la CSBFC et des branches de formation et d'examens du canton du Tessin.

Délégué-e-s

Au cours de l'exercice 2015/16, les membres suivants du Comité ont représenté la CSBFC au sein de commissions ou d'organes permanents:

- Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP): Martina Oertli
- Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP): Matthias Wirth en tant représentant de l'Union patronale suisse
- · Conseil consultatif de l'Observatoire de la formation professionnelle (OBS IFFP): Roland Hohl
- Groupes de coordination Financement des examens de fin d'apprentissage commercial par les cantons: Roland Hohl et Martina Oertli
- Croupe d'accompagnement BDEFA2: Roland Hohl

Annexe

Membres de la CSBFC

- Administration fédérale
- Agences de voyage
- Assurances privées
- Automobile
- Banque
- Chimie
- Commerce
- Communication
- Construire et habiter
- Fiduciaire/immobilière
- Hôpitaux et cliniques
- Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT)
- Industrie alimentaire
- Logistique et transports internationaux
- Machines, équipements électriques et métallurgie (MEM)
- Notariats de Suisse
- Öffentliche Verwaltung / Administration publique (ovap)
- Santésuisse
- Services et administration (S&A)
- Transport
- Transports publics

Membres du Comité

- Matthias Wirth, Banque, président
- Markus Bühlmann, Construire et habiter
- Antoine Chappuis, Suisse romande
- Michel Fischer, Fiduciaire/immobilière
- Roland Hohl, Services et administration (S&A)
- Matthias Hurni, santésuisse
- Stephan Läderach, Notariats de Suisse
- Martina Oertli, Öffentliche Verwaltung / Administration publique (ovap)
- Claudia Sassi, Suisse italienne
- Ueli Stursberg, Commerce
- Thomas Suter, Logistique et transports internationaux
- Regula Züst, Machines, équipements électriques et métallurgie (MEM)

Collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat

- · Roland Hohl, secrétaire exécutif
- Christine Löffel, Secrétariats de la CSBFC et de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

Depuis 2011, Jean-Pierre Ruch, contaDue gmbh, est chargé de la tenue de la comptabilité. A plusieurs reprises, le Secrétariat de la CSBFC a pu bénéficier du soutien de la CIFC Suisse (Melanie Lienhard et Marlise Vögtlin).

Organe de révision

Brand AG Treuhand und Revision, Berne

Membres de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

- · Roland Hohl, CSBFC, président
- Christian Beck, CSEPC
- Markus Bühlmann, CSBFC
- Antoine Chappuis, CSBFC
- Fabienne Dorthe, CSFP
- Peter Engel, CDECS
- Michel Fior, SEFRI
- Michel Fischer, CSBFC
- Andreas Hösli, VSH
- Matthias Hurni, CSBFC
- Eric Joray, CSEPC
- · Peter Kambli, CSFP
- Regula Kreyenbühl, CSFP
- Stephan Läderach, CSBFC
- Martina Oertli, CSBFC
- Claudia Sassi, CSBFC
- Ueli Stursberg, CSBFC
- Thomas Suter, CSBFC
- Matthias Wirth, CSBFC
- Christine Wüscher, CDECS
- Amalia Zurkirchen, SEC Suisse
- Regula Züst, CSBFC

Membres du groupe de travail commun Procédure de qualification des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC

- Roland Hohl, CSBFC, présidence
- Christian Beck, CSEPC, coordinateur de la région linguistique Suisse alémanique
- Danilo Bonacina, CSEPC, coordinateur de la région linguistique Suisse italienne
- Fabienne Dorthe, CSFP
- · Peter Engel, CDECS
- · Martin Hak, CSFP
- Andreas Hösli, VSH
- Eric Joray, CSEPC
- Peter Kambli, CSFP
- Regula Kreyenbühl, CSFP
- Marika Musitelli, CSEPC, coordinatrice de la région linguistique Suisse romande
- Martina Oertli, CSBFC
- Sandra Rupp, groupe de coordination des groupes d'auteurs et des secrétariats de logistique
- Andreas Schmidlin, CSEPC, CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP
- Christine Wüscher, CDECS

Membres du groupe de travail Mise en œuvre du plan de formation pour la partie scolaire de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

- Roland Hohl, CSBFC, présidence
- Christian Beck, CSEPC
- Fabienne Dorthe, CSFP
- Peter Engel, CDECS
- Andreas Hösli, VSH
- Eric Joray, CSEPC
- Peter Kambli, CSFP
- Regula Kreyenbühl, CSFP
- Isabelle Lüthi, IFFP
- Christine Wüscher, CDECS

Membres du groupe de travail Mise en œuvre du plan de formation pour la partie entreprise de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

Ce groupe est composé par le Comité de la CSBFC (voir page 9). Suivant les thèmes traités, les représentantes et représentants des cantons ou des écoles au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC (voir page 10) sont consultés.

Organisations représentées au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEFRI	Segreteria di Stato per la formazione, la ricerca e l'innovazione
SBBK	Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSFP	Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
SKKAB CSBFC CSRFC	Schweizerische Konferenz der kaufmännischen Ausbildungs- und Prüfungsbranchen Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales Conferenza svizzera dei rami di formazione e degli esami commerciali
KV Schweiz	Kaufmännischer Verband Schweiz
SEC Suisse	Société suisse des employés de commerce
SIC Svizzera	Società svizzera degli impiegati del commercio
SKKBS	Schweizerische Konferenz kaufmännischer Berufsfachschulen
CSEPC	Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales
CSSPC	Conferenza svizzera delle scuole professionali commerciali
KSHR	Konferenz der Schweizer Handelsmittelschulrektorinnen und -rektoren
CDECS	Conférence des directrices et directeurs d'écoles de commerce suisses
CDSCS	Conferenza delle direttrici e dei direttori delle scuole di commercio svizzere
VSH	Verband Schweizerischer Handelsschulen